



# Faculté des Sciences & Techniques

Université Hassan Premier  
Settat



## Guide pour les Nouveaux Etudiants **des Troncs Communs MIP-BCG- GEGM**

[www.fsts.ac.ma](http://www.fsts.ac.ma)

Année universitaire  
**2022/2023**

## Présentation

La Faculté des Sciences et Techniques est un établissement à accès limité, elle a pour mission de dispenser l'enseignement supérieur en formation initiale et en formation continue et de mener les travaux de recherche dans les champs disciplinaires relevant des sciences et techniques, des sciences de l'ingénieur et des domaines connexes.

L'établissement est habilité à assurer la préparation et la délivrance des diplômes nationaux suivants :

**DEUST** Diplôme d'Etudes Universitaires  
en Sciences et Techniques

**MS** Master Spécialisé

**LST** Licence en Sciences et Techniques

**DI** Diplôme d'Ingénieur d'Etat

**MST** Master en Sciences et Techniques

**Doctorat** en Sciences et Techniques

Afin d'assurer une meilleure qualité de l'enseignement supérieur et de délivrer des diplômes d'études supérieures de valeur internationale, qui permettront d'assurer la mobilité des étudiants, l'établissement a adopté depuis l'an 2000, le

système d'enseignement Licence, Master, Doctorat "LMD" comme architecture pédagogique composée de trois cycles de formation conférant chacun un diplôme universitaire. La FST délivre aussi les diplômes d'ingénieur d'état :

|       |   |                                   |                               |                  |
|-------|---|-----------------------------------|-------------------------------|------------------|
| Bac+8 | D | Doctorat                          |                               |                  |
| Bac+5 | M | Master en Sciences et Techniques  | Master en Sciences Spécialisé | Ingénieur d'Etat |
| Bac+3 | L | Licence en Sciences et Techniques |                               |                  |
| Bac+2 |   | DEUST                             |                               |                  |



## Semestres et modules

La FST de Settat est habilitée à délivrer les diplômes de Licences Sciences et Techniques. Ces filières sont caractérisées par un tronc commun de quatre semestres au bout duquel les étudiants sont orientés pour effectuer deux semestres de spécialisation. Le diplôme de DEUST est obtenu suite à la validation des quatre premiers semestres.

La FST délivre actuellement le diplôme de DEUST dans les spécialités suivantes :

- **BCG : Biologie-Chimie-Géologie ;**
- **MIP : Mathématiques-Informatique-Physique ;**
- **GEGM : Génie Electrique-Génie Mécanique ;**

### Programme des Parcours

#### Parcours Mathématiques, Informatique, Physique (MIP)

##### SEMESTRE-1 MODULES

Thermodynamique  
 Mécanique du point et optique géométrique  
 Analyse 1  
 Analyse 2  
 Structure et Etats de la Matière  
 TEC 1

##### SEMESTRE-2 MODULES

Circuits électriques et électroniques  
 Électricité  
 Algèbre 1  
 Algèbre 2  
 Réactivité Chimique  
 TEC 2

#### Parcours Mathématiques, Informatique, Physique (MIP)

##### SEMESTRE-3 MODULES

Mécanique des solides  
 Analyse 3  
 Algorithmique et Programmation 1  
 Algorithmique et Programmation 2  
 Structures de données en C  
 TEC 3

##### SEMESTRE-4 MODULES

Electromagnétisme  
 Mécanique quantique et relativité restreinte  
 Analyse 4  
 Statistique descriptive et probabilités  
 Analyse numérique 1  
 Systèmes d'Information et Bases de Données

## Parcours Biologie, Chimie, Géologie (BCG)

### SEMESTRE-1

MODULES

#### TEC 1

Optique et Radioactivité

Biologie cellulaire

Algèbre

Cosmologie & Géodynamique interne

Structure et état de la matière

### SEMESTRE-2

MODULES

#### TEC 2

Thermodynamique / Mécanique des fluides

Réactivité chimique

Analyse

Electricité

Base de Données

## Parcours Biologie, Chimie, Géologie (BCG)

### SEMESTRE-3

MODULES

Chimie Minérale 1

Biologie animale

Géodynamique externe

Chimie Organique 1

Biologie végétale

Stratigraphie, Paléontologie & Paléoécologie

### SEMESTRE-4

MODULES

Biochimie structurale

Statistique descriptive et Probabilités

Microbiologie Générale

TEC 3

Chimie Org.2 / Chimie Min. 2

Tectonique

## Parcours Génie Electrique & Génie Mécanique (GEGM)

### SEMESTRE-1

MODULES

Langue 1

Mécanique du point et optique géométrique

Analyse 1

Thermodynamique

Algèbre 1

Algorithmique et programmation 1

### SEMESTRE-2

MODULES

Langue 2

Analyse 2

Circuits électriques et électronique

Algèbre 2

Structure de la matière

Electromagnétisme dans le vide

## Parcours Génie Electrique & Génie Mécanique (GEGM)

### SEMESTRE-3

MODULES

Analyse numérique

Electronique

Ouverture gestion

Métrologie et Instrumentation

Probabilité et statistiques

Informatique 2

### SEMESTRE-4

MODULES

Electrotechnique

Automatique

Hydraulique pneumatique

Automatismes industriels

Informatique 3

Mécanique des solides

## Offre de Licences Sciences et Techniques

Les étudiants admis en DEUST sont orientés vers des filières de licences en sciences et techniques selon le choix de l'étudiant, ses résultats obtenus et le nombre de places disponibles dans chaque filière.

**Ainsi, les étudiants les mieux classés sont affectés à la filière de leur premier choix. Lorsque la filière du premier choix est pleine, la commission oriente l'étudiant vers le second choix. Si le second choix est épuisé, l'étudiant est orienté vers le 3ème choix et ainsi de suite.**

### Les filières LST dispensées à la FST et les parcours correspondants

| Parcours de Base                                   | Licences Sciences et Techniques (LST)                    |
|--|--|
| BCG  | LST : BIOCHIMIE-GENETIQUE-MICROBIOLOGIE                  |
|  | LST : SCIENCES BIOMEDICALES                              |
|  | LST : TECHNIQUES D'ANALYSES ET CONTRÔLE QUALITE          |
|  | LST : RESSOURCES MINIRALES ET CARRIERES                  |
|  | LST : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT                      |
|  | LST : CHIMIE APPLIQUEE ET ENVIRONNEMENT                  |
| MIP-GEGM   | LST : AGROCHIMIE   |
|  | LST : MATHEMATIQUES APPLIQUEES (Parcours MIP uniquement) |
|  | LST : GENIE INFORMATIQUE                                 |
|  | LST : GENIE CIVIL  |
|  | LST : MECATRONIQUE                                       |
|  | LST : GENIE ELECTRIQUE ET SYSTEMES AUTOMATISES           |
|  | LST : ELECTRONIQUE-ELECTROTECHNIQUE-AUTOMATIQUE          |
|  | LST : SYSTEME D'INFORMATION ET TRANSFORMATION DIGITALE   |
|  | LST : GENIE MECANIQUE                                    |
| LST : RESEAU ET TECHNOLOGIE DES TELECOMMUNICATIONS |  |



## Règlement des enseignements

Extrait des cahiers des normes pédagogiques nationales

|   |
|---|
| <b>Année universitaire</b>  |
| L'année universitaire est composée de deux sessions, une session d'automne et une session de printemps, comprenant chacune 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.  |
| <b>Durée de la Licence en Sciences et Techniques</b>  |
| La Licence en Sciences et Techniques comprend six semestres dont les quatre premiers sont consacrés au Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques (DEUST).   |
| <b>Définition du module</b>   |
| Le module est l'unité fondamentale du système de formation et il relève d'un département. Il comprend un élément ou exceptionnellement deux éléments cohérents; il peut être enseigné soit sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques, de travail personnel et/ou sous forme d'activités pratiques. Un module d'enseignement est dispensé dans un semestre et correspond à un volume horaire de 56 heures d'enseignement et d'évaluation. |
| <b>Validation et acquisition d'un module</b>  |
| Un module est acquis soit par validation soit par compensation.   |
| - Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20.  |
| - Un module est acquis par compensation, si l'étudiant valide le semestre dont fait partie ce module  |
| <b>Contrôle de Rattrapage</b>   |
| L'étudiant n'ayant pas validé un module et ayant obtenu une note supérieure ou égale à 05 sur 20, est autorisé à passer un contrôle de rattrapage. La note définitive du module ayant fait l'objet d'un rattrapage est la note la plus élevée de ses deux notes avant et après rattrapage. Elle ne peut en aucun cas excéder 10 sur 20.   |
| <b>Validation des semestres</b>   |
| Un semestre du cycle de la Licence en Sciences et Techniques est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à 7 sur 20.  |



|   |
|---|
| <b>Conditions d'inscription aux modules de S3 et S5</b>   |
| L'inscription aux modules de la deuxième année du DEUST (S3 – S4) est conditionnée par la validation d'au moins 4 modules sur les 12 modules des deux premiers semestres (S1 et S2). - L'inscription aux modules de S5 est conditionnée par la validation du DEUST sauf dérogation exceptionnelle.  |
| <b>Conditions pour l'obtention du DEUST(Diplôme d'Etudes Universitaires en Sciences et Techniques)</b>  |
| Le parcours du DEUST est validé si les 4 conditions suivantes sont satisfaites :  |
| - La moyenne des notes des 4 semestres du DEUST est au moins égale à 10 sur 20 ;  |
| - Au moins trois semestres du DEUST sont validés ;  |
| - Aucune moyenne des quatre semestres du DEUST n'est inférieure à 9 sur 20 ;  |
| - Aucune note de l'un des modules des 4 semestres du DEUST n'est inférieure à 7 sur 20.   |
| <b>Orientation des étudiants après l'obtention du DEUST</b>   |
| Les étudiants admis en DEUST sont orientés vers de filières de licence sciences et techniques selon le choix de l'étudiant, ses résultats obtenus et le nombre de places disponibles dans chaque filière. Ainsi, les étudiants les mieux classés sont affectés à la filière de leur premier choix. Lorsque la filière du premier choix est pleine, la commission oriente l'étudiant vers le second choix. Si le second choix est épuisé, l'étudiant est orienté vers le 3eme choix et ainsi de suite. |
| <b>Conditions pour l'obtention du diplôme LST</b>   |
| Une filière de la Licence en Sciences et Techniques est validée si le DEUST et les semestres S5 et S6 sont validés. Une filière validée donne droit au diplôme de la Licence en Sciences et Techniques.   |

## Règlement

### **L'Assiduité :**

La présence des étudiants aux enseignements des cours, aux travaux dirigés et aux travaux pratiques est obligatoire. L'étudiant est tenu d'arriver à l'heure à toute séance. Tout retard peut entraîner un refus d'assister à la séance suivante d'enseignement.

### **L'absence :**

Le nombre d'absence et les délais de justifications sont fixés par le conseil de l'établissement, toute absence à une séance de TP doit être justifiée dans les 2 jours qui suivent l'absence auprès du responsable concerné qui envoie au responsable de la filière le justificatif. Le cas échéant, un zéro est affecté à la note de ce TP. Si l'absence est justifiée, la séance de TP doit être refaite (dans

la mesure du possible) selon un emploi du temps établi par le responsable du module. L'absence sans justification à deux séances de TP entraîne l'ajournement du module.

### **Fraudes aux contrôles :**

Dans le cas où les documents ne sont pas autorisés, les étudiants déposent tous leurs documents avant la distribution des sujets d'examen. Tout document trouvé à proximité des étudiants pendant le déroulement de l'épreuve ou tout type de communication entre étudiants, entraîne l'établissement d'un rapport de fraude dûment signé par le(s) responsable(s). Lors de la constatation d'une fraude et lorsque les formalités administratives ont été suivies, l'étudiant, après délibération d'un conseil de discipline mis en place à l'occasion, pourra écopier des sanctions suivantes, par ordre de gravité de la faute commise :

- Un avertissement écrit
- Un blâme écrit
- Un zéro au module accompagné d'un blâme écrit
- Exclusion temporaire de l'établissement pour une durée fixée par le conseil de l'établissement, avec possibilité de participer aux contrôles
- Proposition d'exclusion définitive

### **Consultation des copies :**

Tout étudiant a le droit de consulter sa copie en présence de l'enseignant responsable de l'épreuve concerné et de l'enseignant ayant corrigé la copie. A cet effet, une demande explicative est adressée à Monsieur le doyen et déposée au service de scolarité.

La consultation de la copie ne pourra se faire qu'après la proclamation des résultats et dans un délai maximum de 72 heures. Une fois la demande déposée, dans les délais, l'étudiant a le droit de consulter sa copie dans un délai maximum de deux semaines.



جامعة الحسن الأول  
UNIVERSITÉ HASSAN 1<sup>ER</sup>



FACULTÉ DES SCIENCES  
ET TECHNIQUES SETTAT



Notre projet de développement s'articule, globalement autour du management de l'établissement, de la consolidation des liens avec les partenaires socio-économiques, de la diversité et l'adéquation formation-emploi (formation académique, formation continue, certification, qualification...), de la modernisation de l'enseignement par l'instauration des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC), de la promotion de l'innovation et de la Recherche-Développement ainsi que l'insertion professionnelle.

*Pr. NAJA Jamal*  
*Doyen de la FST de Settat*